

Janvier
2011

N°28

Bien Vivre à Reuil en Brie

Bulletin d'Informations Municipales Mairie de Reuil en Brie



**Cérémonie des Vœux le 08 janvier à 11H
au Foyer de l'Amitié**

Dépôt légal relatif aux lois et règlements en vigueur

E-Mail : mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr

☎ : 01.60.22.07.51

L'EDITORIAL

2010 aura été une année que l'on gardera en mémoire, surtout pour le mois de décembre. Qui n'a pas rêvé d'un Noël blanc ? Cette année nous aurons été servi, et cela bien avant Noël !

Je peux vous assurer que nous faisons le maximum pour réduire les désagréments des épisodes neigeux de ces derniers jours. Je sais qu'il ne vous aura pas échappé que cette année est assez exceptionnelle, cependant, lorsque l'on prend connaissance des rapports des experts météorologiques, on peut s'attendre à des situations encore plus préoccupantes. En effet ces « sauts d'humeur » du temps doivent encore s'accroître dans les années à venir. Ces « chaos » climatiques de fréquences rapprochées, avec des amplitudes plus importantes, sont appelés à s'amplifier dans l'avenir. Seuls, les durées de ces épisodes ne devront pas augmenter. Les agents de la commune déneigent partiellement les routes : les intersections, les virages dangereux, les passages en pente de la route du Tillet et de la résidence de la Sagette. Il n'est pas possible, financièrement et humainement, de traiter les 9Km275m de voirie purement communale. Maigre consolation : la D 402 est redevenue prioritaire pour la D.D.T (Direction Départementale des Territoires ; Ex D.D.E : Direction Départemental de l'Équipement :), cela signifie que la liaison La Ferté sous Jouarre - Reuil en Brie - Luzancy - Nanteuil sur Marne, est systématiquement traitée. Je sais que les équipements spécialisés - *pneus neiges* - ont un coût non négligeable, mais ils s'imposent désormais à celles et ceux qui doivent impérativement utiliser leur voiture. Les États voisins ont rendu ces équipements obligatoires pour tous les usagers de la route : voitures légères comme les poids lourds. À quand cette obligation en France ?

Bien, passons maintenant à 2011. Vos Élus auront pour objectifs cette année :

- Commission Travaux : elle étudie les opérations à insérer dans le contrat rural : nous avons pour objectif de le contractualiser pour cet été. Les opérations prévues sont, dans l'ordre : construction d'un préau, puis d'un bloc sanitaire pour l'école ; aménagement de la place de la Mairie pour sécuriser les transports scolaires. Elle suit avec beaucoup d'attention la réfection des vitraux de l'église : vous pouvez également le constater. Le changement total des ces verrières hautes en couleurs est programmé sur trois ans. La dernière opération consistera au changement les grillages de protection ; ceux actuellement en place sont provisoires ; en effet ces grillages se patinent avec le temps, et pour avoir un ensemble cohérent, la commission a décidé de leur changement en même temps.
- Commission Urbanisme : elle aura la lourde tâche de lancer la révision générale des nos documents d'urbanisme. En effet notre P.O.S (Plan d'Occupation des Sols) est mort ; Vive le P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) ! Pour cette réflexion

d'envergure, la Commission sera assistée d'un cabinet d'étude spécialisé, choisi par publicité à l'aide d'un appel d'offre. L'objectif de ce P.L.U est de guider le développement de la commune, et de pressentir ce que sera Reuil en Brie dans 15 ans, dans un contexte géographique et politique préoccupant - *je veux parler du futur Grand Paris et de la réforme des collectivités territoriales* - de l'essor des populations - *la manière d'accueillir au mieux humainement parlant, de nouveaux Reuillois, sans alourdir l'impact financier des services à la personne attendus* - ... Vous comprenez qu'il s'agit là d'enjeux majeurs. Une fois cette procédure lancée, la population sera associée à la réflexion par : l'information papier (le présent journal) ; la mise en ligne sur le site internet communal ; des réunions publiques.

- La Commission Sécurité aura à vous présenter une réflexion menée ces derniers mois, qui a abouti à un document appelé DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui vous sera remis début 2011. Ce DICRIM est la présentation synthétique d'un document plus consistant : le PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Ces documents, exigés par la Préfecture, identifient les risques majeurs pour la commune (naturels et technologiques), la façon de coordonner les secours, les lieux de rassemblement des sinistrés, les rôles et conduites à tenir des personnes participants aux actions à conduire. Voir une présentation détaillée en pages intérieures.

Vous voyez que vos Élus sont toujours aussi actifs.

L'année 2011 sera consistante en travaux et réflexions. Aussi je souhaite au Conseil Municipal du courage, de l'abnégation, de l'écoute et de la patience pour toutes ces futures tâches, Ô combien importante pour l'avenir de Reuil et de ses habitants. Je vous invite Reuilloises et Reuillois à prendre part aux débats dans l'intérêt collectif et non personnel, à l'écoute et au respect envers l'ensemble des Acteurs Communaux qui œuvrent au quotidien pour vous et l'avenir de Reuil.

À Toutes et à Tous, je souhaite que le meilleur de 2010 soit le pire de 2011 !!!

Meilleurs vœux Mesdames et Messieurs, pour vous et celles et ceux qui vous sont chers.

Le Maire,
Patrick ROMANOW



Compte rendu du Conseil Municipal du 11 Juin 2010

Présents : Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Yvelise BITOUN, Sophie CORNILLET, Denis GEOFFROY, Martine GOSSART, Francis MOIGNOT, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI, Max VAUSSARD

Absent excusé

Dominique BANCHEREAU qui a donné pouvoir à Denis GEOFFROY

La séance commence à 20h30

Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour

1. Lecture pour approbation des procès-verbaux des délibérations du conseil municipal des 9 et 16 avril 2010

Adopté à l'unanimité.

2. Subvention SAGE

Monsieur le Maire expose la demande de subvention à hauteur de 30 centimes par habitant de SAGE (Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux des deux Morin). Après concertation, il est proposé d'attribuer une subvention de 100 euros.

Adopté par 11 voix pour et 2 abstentions

3. Avenant au contrat 2010-2011 avec l'OCRS

En vertu de la clause de révision de prix, la facturation du prix repas par l'OCRS passera de 2,559€ à 2,585€ TTC

Adopté à l'unanimité

4. Renouvellement contrat SACPA 2010-2011

Monsieur le Maire donne lecture de la convention SACPA concernant la capture, le ramassage et le transport des animaux errants ou décédés sur la voie publique pour un coût annuel de 647 € HT.

Adopté à l'unanimité.

5. Convention Sport pour Tous

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la participation communale prenant en charge la différence entre le prix des communes extérieures au canton et le quatrième prix fertois

soit 7,50€ par carte, par semaine, par enfant et uniquement pour le centre aéré. Les séjours transplantés, avec ou sans nuitées, ne sont pas subventionnés.

Adopté à l'unanimité

6. Modification du régime indemnitaire de Rédacteur

Monsieur le Maire propose d'adjoindre les indemnités IHTS au poste de Rédacteur.

Adopté à l'unanimité

7. Points divers

Yvelise BITOUN rappelle la dernière manifestation D'Art-D'Art et souligne la présence de Monsieur Vincent EBLE.

Lucien DUBOIS demande si l'on a reçu les résultats du recensement. Sophie CORNILLET répond qu'ils sont attendus dans les prochaines semaines.

Pascal CARBUCCIA indique que la réflexion sur l'aménagement de la place gravillonnée de la mairie poursuit son cours.

Denis GEOFFROY fait part de la présence prévisionnelle d'une vingtaine de professionnels au prochain marché campagnard. Il indique également l'organisation de la journée verte prévue le samedi 19 juin.

Claude ROBBE fait le point sur les contacts pris avec les fournisseurs de lisses et de signalisations routières verticales.

Catherine RIEHL fait part de la réunion qui s'est tenue avec la DDEA dans le cadre du futur PLU.

Patrick ROMANOW fait un résumé du dernier Conseil d'Ecole. Il donne également information sur la réunion qui s'est tenue avec le Conseil Général et la Maître Verrier concernant le remplacement des vitraux de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 16 juin 2010 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

A Reuil en Brie le 16 juin 2010

Le Maire
Patrick ROMANOW



Commune de Reuil en Brie 77260

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2010

Présents : Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Denis GEOFFROY, Martine GOSSART, Francis MOIGNOT, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI, Max VAUSSARD

Absents excusés : Dominique BANCHEREAU qui a donné pouvoir à Denis GEOFFROY
Yvelise BITOUN qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL
Sophie CORNILLET qui a donné pouvoir à Françoise SADKOWSKI

La séance commence à 20h30

Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour :

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 11 juin 2010 *Adopté à l'unanimité.*

2. Remboursement au Comité des Fêtes

Suite à demande de remboursement du Comité des Fêtes concernant une dépense de 52,79€ lors des fêtes du centenaire, Monsieur le Maire propose d'accepter cette demande.
Adopté à l'unanimité.

3. École de musique intercommunale

Monsieur le Maire indique que l'intervenant de l'école intercommunale de musique pour l'éveil au chant dans les classes de l'école communale est financé à hauteur de 50% par la commune et 50% par la Communauté de Communes du Pays Fertois. Il est prévu 13 séances par classe soit un total de 52 séances pour un montant prévisionnel de 650 € à charge de la Commune.
Adopté à l'unanimité.

4. Redevance Gaz R1

Le montant de cette redevance est déterminé pour un montant de 606,56 €.
Adopté à l'unanimité.

5. Convention avec la Direction Départementale des Territoires (DDT)

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui consiste en une mission d'assistance pour la réalisation en régie du Plan Communal de Sauvegarde.

Il est rappelé que cette convention d'assistance ne fait pas l'objet d'une rémunération.
Adopté à l'unanimité.

6. Renouvellement contrats avec l'entreprise BODET

Les contrats annuels pour l'Église et la Mairie s'élèvent à respectivement 239,99€ TTC et 221,34€ TTC.
Adopté à l'unanimité.

7. Points divers

Patrick ROMANOW indique que le projet de Contrat Rural va être réactivé sur des bases financières compatibles avec les moyens de la commune. Il fait également le point sur les sinistres en cours, le contrat d'entretien de l'entreprise MAESTRO, la carte scolaire et le déroulement du cross solaire sur le plateau omnisports prévu le 08 octobre 2010.

Martine GOSSART informe le Conseil que la fête l'Arbre de Noël aura lieu le samedi 18 décembre à 15 heures.

Lucien DUBOIS fait part des désordres sanitaires provoqués par le dernier stationnement d'un groupe de caravanes et des nombreuses plaintes de personnes empruntant le bord de Marne. En temps qu'adjoint chargé des finances, il diffusera prochainement les ratios financiers déterminés par la Trésorerie Municipale.

Pascal CARBUCCIA indique que les subventions pour les vitraux de l'église sont obtenues. Il produit les devis relatifs au remplacement du battant de la cloche de l'église et de la réfection complète du clocher. Il demande une réunion de la Commission Cimetiére pour l'examen de différents points.

Denis GEOFFROY évoque la prochaine relance des personnes n'ayant pas répondu aux demandes d'élagage de leur propriété. Il fait remarquer que le panneau d'entrée d'agglomération "Reuil en Brie" est peu visible en venant de Luzancy.

Max VAUSSARD propose qu'un bulletin soit élaboré en octobre. Il est noté que la Commission Communication doit prioritairement finaliser les documents d'information sur les risques majeurs et PCS.

Claude ROBBE fait un point précis sur les différents devis demandés dans le cadre de l'aménagement de la place et dresse un premier bilan sur la circulation des cars du RPI avec les structures provisoires posées sur la place non bitumée.

Françoise SADKOWSKI demande s'il est possible d'établir un calendrier prévisionnel des Conseils. Monsieur le Maire répond que c'est possible mais que les Conseils sont déterminés en fonction de l'ordre du jour (degré d'urgence et d'importances des points à délibérer).

Le Conseil se rendra sur la tombe de Michel CEVAER le samedi 16 octobre à 11 heures déposer une plaque souvenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 27 septembre 2010 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

A Reuil en Brie le 27 septembre 2010.

Le Maire,

Patrick ROMANOW



Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 novembre 2010

Présents : Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Sophie CORNILLET, Denis GEOFFROY, Francis MOIGNOT, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI, Max VAUSSARD.

Absente excusée : Martine GOSSART qui a donné pouvoir à Yvelise BITOUN

La séance commence à 21h30

Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Points supplémentaires à ajouter à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants :

- Remboursements par l'assurance
- Journée solidarité

Adopté à l'unanimité

Examen de l'ordre du jour

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 24 septembre 2010

Adopté à l'unanimité.

2. Prime d'installation pour l'Adjoint Administratif 2^{ème} classe

Monsieur le Maire fait part de la demande de prime d'installation de l'Adjoint Administratif 2^{ème} classe.

Adopté par 12 voix pour et 1 abstention.

3. Modification de l'éclairage public nocturne

Monsieur le Maire expose les données relatives à la coupure nocturne de l'éclairage public durant une plage horaire allant de 23 heures à 5 heures du matin. Cette réduction permettrait d'alléger les charges de la commune sans pour autant a priori, réduire la sécurité. Les membres du Conseil, après débat, et sans qu'une majorité ne parvienne à se dégager, décident de reporter la décision à un prochain Conseil, un complément d'information étant souhaité par plusieurs membres.

Dans le cadre d'une prochaine décision, il est rappelé l'article suivant du CGCT : Article L2121-20 :

Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

4. Convention relative à l'occupation du domaine public – implantation du poste de transformation « radon » rue du Lieutenant Angoulvent au Tillet.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Adopté à l'unanimité.

5. Remboursement assurance SMACL

Il est demandé au Conseil d'accepter les remboursements de deux sinistres (1 558€ pour les barrières et 1 760€ pour les bornes endommagées)

Adopté à l'unanimité.

6. Journée solidarité

Il est proposé d'accorder la journée au personnel communal.

Adopté par 12 pour et 1 voix contre.

7. Points divers

Pascal CARBUCCIA représentera la Commune à la Commission des Impôts Directs.

Yvelise BITOUN fait un compte-rendu sur le dernier conseil d'école.

Catherine RIEHL demande aux membres du Conseil de réfléchir sur le nom à donner à la rue qui partira de la rue de la Croix de Pierre (suite à constructions sur deux terrains) et évoque l'éclairage public de cette future rue.

Claude ROBBE fait le point sur les travaux de fermeture de la Place.

Lucien DUBOIS rappelle la hausse considérable des taux d'imposition de la CCPF (Communauté de Communes du Pays Fertois) et fait part du problème d'accès des véhicules utilitaires à la Place lorsque celle-ci sera fermée.

Denis GEOFFROY informe que des courriers relatifs à l'élague seront prochainement expédiés.

Max VAUSSARD indique que le prochain bulletin d'information municipale paraîtra en janvier 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 23 novembre 2010 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

A Reuil en Brie le 23 novembre 2010

Le Maire,
Patrick ROMANOW

INFORMATIONS PRATIQUES

Faux démarcheurs

Plusieurs Sociétés nous ont alerté par rapport à de faux démarchages, soit dans le cadre d'économie d'énergie, soit dans le cadre des vœux de fin d'année.

Si vous pouvez réserver le meilleur accueil aux personnes que vous connaissez, nous vous invitons à être vigilants lorsque vous ne connaissez pas directement les démarcheurs.



Recensement militaire

Pour les jeunes nés en 1995, les démarches administratives sont à effectuer, au secrétariat de mairie, le mois de leur naissance.



La CAF rappelle que les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 740€ ont reçu un « bon loisir jeune ».

Ce bon est attribué à chaque enfant né entre le 1^{er} septembre 1992 et le 31 décembre 2007. Il devra être utilisé avant le 31 mai 2011.

Choisir ses études

Les 28 et 29 janvier, l'ADRED organise sur à l'espace Champerret à Paris un salon orienté vers l'enseignement supérieur.

Entrée gratuite sur invitation, à retirer en Mairie.

La maternité au centre hospitalier de Coulommiers

Le centre hospitalier de Coulommiers nous communique que ses nouveaux locaux sont prêts à accueillir dans les meilleures conditions les futures mamans, les bébés, leurs familles.

14 chambres entièrement rénovées, avec toutes les conditions de qualité et de sécurité.



LA TNT arrive à REUIL-EN-BRIE

Rappelons tout d'abord que la TNT fonctionne de manière très simple : elle est captée directement sur l'antenne-râteau située sur votre toit si vous captez actuellement déjà la télévision analogique.

En revanche, sauf si votre téléviseur est très récent, au lieu de brancher le câble antenne venant du toit, directement sur votre téléviseur, il vous faudra le brancher sur un adaptateur numérique (petit



boîtier que vous aurez acquis pour une somme

allant de 25 à 120 €) relié, lui, à la télévision via un câble péritel classique. C'est aussi simple que cela.

Une nuance importante toutefois, il est possible que pour certaines antennes la TNT ne soit pas directement raccordable. C'est notamment le cas si vous avez une vieille antenne-râteau à bande étroite qui ne pourra pas capter tous les canaux numériques. Il faudra alors la changer. Deux mots également de vulgarisation technique. Pourquoi la TNT ? Numériser les signaux qui parviennent à nos récepteurs (en fait les transformer en une suite de bits 0 et 1) permet d'une part une transmission plus fiable et théoriquement insensible aux perturbations diverses donc de haute qualité visuelle et sonore, et d'autre part le mélange sur une même porteuse (un multiplex), de plusieurs programmes. Ainsi on libère par cette opération une bande de fréquences d'émission qui sera affectée à d'autres services en attente ou à venir (TMP Télévision Mobile Personnelle par exemple ou télévision en 3D dans un proche avenir).

En ce qui concerne les dates d'arrivée sur l'émetteur des Bondons, elles s'échelonneront entre décembre 2010 et le 8 mars 2011. Progressivement tous les multiplex qui regroupent les chaînes gratuites seront mis en service entre ces deux dates.

Pour plus de renseignements, vous pouvez appeler le 0970818818 ou vous rendre sur le site internet : www.tousaunumerique.fr

Transports Marne et Morin

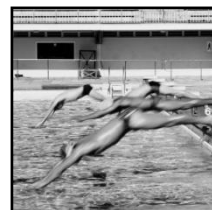
Modification d'horaire pour la ligne 32 : le bus en départ de la Ferté sous Jouarre à 10h15 est avancé de 5 minutes afin d'améliorer un enchaînement avec la ligne 48 pour la gare de Sâacy.



Piscine

La piscine intercommunale sera fermée à partir du lundi 3 janvier inclus, pour travaux de réhabilitation.

Réouverture prévue pour la période estivale



Le Code d'urbanisme

Il implique quelques devoirs et obligations aux propriétaires ou aux locataires de bien immobiliers. Parmi ces obligations, celle concernant l'entretien des haies et leur éventuel élagage en fait partie. À ce titre, comme l'année dernière, certains d'entre vous ont reçu un courrier ou un rappel pour certains afin qu'ils se mettent en conformité avec la législation. Nous rappelons à cet effet que les haies ne doivent pas déborder sur la voie publique et que les arbres ne doivent pas encombrer les ouvrages de distribution électrique et téléphonique ainsi que l'éclairage public.

Rappel: les bords de Marne ne sont pas une déchetterie. Il en existe 2 pour notre secteur : Saacy-sur-Marne et Jouarre. La décharge sauvage de déchets verts ou autres encombrants est passible d'une amende et la Mairie se réserve le droit de verbaliser les contrevenants.

Horaires d'hiver des déchetteries

Saacy-sur-Marne

Lundi: 10h-12h et 14h-17h
Mardi: 14h-17h
Mercredi : 10h-12h et 14h-17h
Jeudi: FERME
Vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h-12h et 14h-17h
Dimanche : 9h-12h

Jouarre

Lundi : 10h-12h et 14h-17h
Mardi : 9h-12h
Mercredi : 10h-12h et 14h-17h
Jeudi : fermé
Vendredi : 10h-12h et 14h-17h
Samedi : 9h-12h et 14h-17h
Dimanche : 9h-12h

Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S)

Mesdames BITOUN, CORNILLET et SADKOWSKI sont à votre disposition en mairie le samedi matin ou à domicile (sur rendez-vous) pour vous aider dans toutes vos démarches administratives.

Le CCAS remercie vivement les personnes qui ont fait un don.

En effet, les situations précaires ont beaucoup augmenté et le CCAS a dû faire face à 40% de demandes en plus par rapport à l'année dernière.

Si vous souhaitez participer à cet effort de solidarité, merci de contacter le CCAS.

Horaires de la Mairie

	Permanence Téléphonique	Ouverture au Public
Lundi	09 h 30 / 12 h 00 h 30 14 h 00 / 18	16 h 00 / 18 h 30
Mardi	09 h 30 / 12 h 00 30 14 h 00 / 18 h	16 h 00 / 18 h 30
Mercredi	Répondeur	
Jeudi	09 h 30 / 12 h 00 30 14 h 00 / 18 h	16 h 00 / 18 h 30
Vendredi	09 h 30 / 12 h 00 h 30 14 h 00 / 18	16 h 00 / 18h30
Samedi	09 h 00/12h	10 h 00/11h30

ACTUALITES

Plan Communal de Sauvegarde

La loi rend obligatoire la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) destiné à recenser les risques majeurs (inondations, glissement de terrain, intempéries exceptionnelles...) et à élaborer un plan d'action destiné à structurer et organiser l'action des agents communaux, des élus et des personnes qualifiées en cas de crise majeure.

Le Plan Communal de Sauvegarde comprend également l'élaboration d'un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M) qui vient d'être présenté à la Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne pour validation.

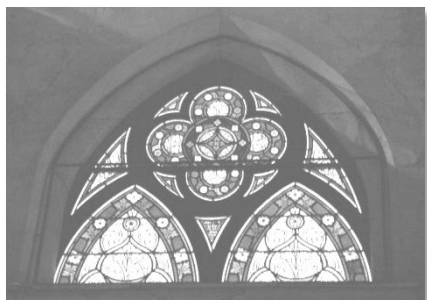
Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Communal de Sauvegarde, la Commune souhaite associer des personnes volontaires disposées à relayer par quartier l'information en cas de survenance d'un risque majeur. Il est demandé aux personnes intéressées ou susceptibles de l'être, de contacter le secrétariat de Mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Par ailleurs, la Mairie contactera prochainement les artisans du bâtiment et les personnes ayant une compétence médicale pour les associer à ce plan et aider la population dans la limite de leurs possibilités en cas de sinistre majeur. Les personnes concernées peuvent d'ores et déjà se manifester auprès de la Mairie pour de plus amples renseignements.

Il est rappelé que le Plan Communal de Sauvegarde est établi en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) et intégré aux différents moyens de secours officiels.

De nouveaux vitraux pour l'église !

Subissant les outrages du temps, les vitraux avaient grand besoin d'être remis en état. Après bien des démarches et des réunions de concertation, le projet a pu être financé et un Maître Verrier a été chargé de donner un nouveau regard à notre église.



Les travaux ont commencé en novembre 2010 et le vitrail central du chœur vient d'être rénové. Les autres vitraux seront progressivement remplacés en 2011 et 2012, année de la fin des travaux. Les grillages de protection seront également remplacés à cette occasion.

Les travaux, d'un montant total de 50 000 euros TTC, sont subventionnés par la Région (14 850€), le Département (14 850€) et la Réserve parlementaire (5 000€), la part à charge de la commune étant de 8 800€ après récupération d'une quote-part de TVA.

Sécurité routière :

Après constatation d'une vitesse excessive des véhicules des riverains et visiteurs dans la rue de la Sagette, Monsieur le Maire a décidé de déclarer par arrêté municipal la vitesse maximale autorisée à 30 km/h dans ce secteur. Cette décision sera coordonnée à la mise en place d'un panneau indicateur à l'entrée du lotissement.



Dans le cadre de l'aménagement de la place de Reuil, 50 tonnes de pierres massives ont été installées afin de délimiter la circulation des cars scolaires. Prochainement un portique amovible sera érigé à l'entrée du parking, ainsi qu'une lisse en bois de part et d'autre de l'abri bus.

Ces installations ont pour objectif de renforcer la sécurité de nos enfants en autorisant l'accès au parking aux seuls véhicules des parents et visiteurs et en interdisant le stationnement de véhicules encombrants tels que poids lourds, caravanes...qui dégradent fortement le revêtement de la place. On rappelle que depuis juillet 2010, l'aire d'accueil des gens du voyage est parfaitement opérationnelle.

La circulation et le stationnement sur la place bitumée sont toujours interdits en période scolaire car l'accès est strictement réservé aux cars scolaires. De plus, le plan Vigipirate vient d'être renforcé à l'occasion des fêtes de fin d'année.

FÊTES, CEREMONIES & VIE ASSOCIATIVE

Cross inter-collèges

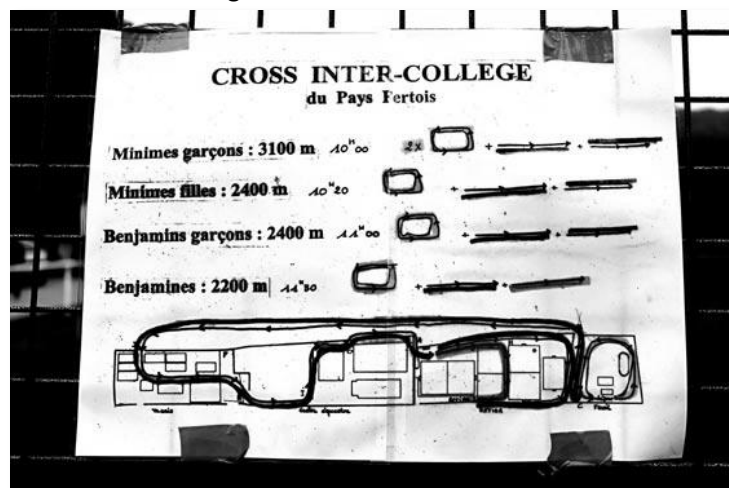


C'est le vendredi 8 octobre 2010 qu'a eu lieu le traditionnel cross inter collèges. Différents départs ont eu lieu dans le pré de Reuil en Brie

Plus de 800 participants ! Des élèves de 5ème et 6ème ont participé au grand cross "Inter-collèges", organisé pour la 7ème fois, par les trois collèges de La Ferté-sous-Jouarre, La Rochefoucauld, Les Glacis et Sainte Céline, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Fertois, le conseil général, et les municipalités de La Ferté-sous-Jouarre et Reuil-en-Brie.



Ils ont préparé et organisé tout le circuit avec le concours du personnel de la CCPF. L'aide des parents d'élèves présents sur le stade a été précieuse, la présidente de la FCPE Françoise MAURIN a bien œuvré sur le circuit. Le personnel de vie scolaire et les enseignants de toutes disciplines se sont mobilisés pour accompagner et surveiller tous ces collégiens. Sur le terrain ils ont été



aussi soutenus et encouragés par leurs chefs d'établissements, Me RAULIN, principale des Glacis, Madame SAINT MAXENT, principale de La Rochefoucauld représentée par son adjoint M. CHEVRIER, Melle Aude PEREZ, directrice de l'établissement Sainte Céline. Merci aussi aux employés communaux de Reuil pour leur efficacité.



Cérémonie du 11 novembre



Comme chaque année un hommage a été rendu à nos anciens combattants au Jardin du Souvenir.

Il était à noter une participation plus importante des Reuillois et des enfants.

Lors de la réception au foyer de l'amitié, Monsieur Michel a fait le point de l'avancement du Mémorial du dernier convoi de déportation en gare de Nanteuil-Saacy.



Remise de décorations



Les médailles du travail ont été remises à
Marie Thérèse Carle, Médaille Grand Or
Evelyne Cousin, Médaille de Vermeil
Nathalie Bardoux, Médaille d'Argent
Chantal Moignot, Médaille d'argent



Félicitations Mesdames !

Soirée Beaujolais

C'est le samedi 20 novembre 2010 qu'a eu lieu la traditionnelle soirée Beaujolais. C'est toujours avec plaisir que se retrouvent les participants à cette manifestation organisée de main de maître par le Comité des Fêtes de la Commune. Félicitations à Martine et toute son équipe et à l'année prochaine.



Arbre de Noël

Cette année, la neige était notre invitée spéciale et plus grande encore était la joie des petits Reuillois lors de l'arbre de Noël qui s'est déroulé le samedi 18 décembre à la Salle des Fêtes de Luzancy. Après un joli spectacle pour les enfants, le goûter a fait le bonheur des jeunes enfants avant que la venue du Père Noël et sa hotte pleine de cadeaux ne vienne terminer cette après-midi récréative.



ETAT CIVIL

Naissances



Elaïa PONSE, le 19 mai 2010
Mariana CHAVES GUERRA, le 24 juin 2010
Louis REGNIER, le 17 septembre 2010
Elynn MAHÉ, le 15 novembre 2010
Imanol PEIT, le 3 décembre 2010
Raphaël BITOUN, le 4 décembre 2010
Clovis CHARBONNIER, le 14 décembre 2010



*Bienvenue à nos nouveaux Reuillois
et félicitations aux heureux parents*

Mariage



Louissette PAYELLE et Robert BONNEAU LE 19/09/2010

Tous nos vœux de bonheur



Décès



Jean Claude GALLO, le 14 juin 2010
Gilles DOUILLET, le 10 juillet 2010
Colombe GUERIN, le 10 novembre 2010
Isabelle MOREAU, le 18 novembre 2010



Le Conseil Municipal s'associe à la douleur de leurs familles

Bien vivre à Reuil en Brie
Bulletin d'informations Municipales
Directeur de la publication : Patrick ROMANOW
Commission Informations et Communication :
Président : Max VAUSSARD
Dominique BANCHEREAU Lucien DUBOIS Denis GEOFFROY Francis MOIGNOT
Société éditrice : Mairie de Reuil en Brie